



Le Groupe de restauration Elior renforce ses actions en faveur d'une pêche responsable.

09/07/2008 - © Littoral info : <http://www.littoralinfo.fr/content/a-la-une/article?id=1454>

Le groupe Elior, troisième opérateur en Europe de la Restauration sous Contrat et des services associés, met en oeuvre depuis 2006 une politique d'achat visant à préserver la biodiversité marine et permettre à certains stocks d'espèces pêchées de se reconstituer, condition nécessaire pour une pêche durable. Dès mars 2007, il a participé à la création d'un groupe d'actions en faveur d'une pêche responsable : **la Responsible Fishing Alliance (RFA)**, dont il est membre co-fondateur. Dans la continuité de cette démarche, le Groupe renforce son action en interdisant l'utilisation d'une espèce supplémentaire de poisson et en élaborant un guide d'achat à destination des gérants de restaurants répertoriant les espèces à privilégier. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement durable d'Elior pour le respect de l'environnement et de la biodiversité. La gestion des ressources halieutiques est devenue une préoccupation majeure depuis une dizaine d'années avec une prise de conscience de la stagnation des captures à l'échelle mondiale, voire de son effondrement pour certaines espèces de poisson. Près des trois quarts des stocks de poissons sauvages utilisés dans le monde sont aujourd'hui exploités à leur niveau maximum, surexploités ou menacés de disparition.

La Responsible Fishing Alliance dont Elior est membre fondateur a pour objectif d'établir une gestion pérenne des ressources de poissons sur le plan environnemental, social et économique. Elle réunit les différentes parties prenantes de la filière de la pêche. Ce dialogue régulier enrichit ainsi les réflexions scientifiques d'Elior en la matière.

Depuis plus de deux ans, Elior s'est engagé dans des actions visant à promouvoir une pêche durable. Le Groupe a retiré successivement de ses restaurants trois espèces de poissons de grands fonds : le Grenadier, l'Empereur et le Siki. En avril dernier, il a renforcé son engagement en interdisant en France le Thon rouge, qu'il soit pêché en Méditerranée ou sur les côtes Atlantiques, cette ressource étant victime de surpêche. Ces décisions ont été préparées selon les recommandations du Comité Scientifique du Groupe, composé d'experts, et qui s'adjoint le concours de scientifiques de l'Ifremer et de l'INRA pour toutes les questions relatives à la préservation des ressources halieutiques. Un Guide répertoriant les grandes espèces de poissons est diffusé en juillet 2008 à l'ensemble des responsables de site en France. Celui-ci permet de répertorier les grandes espèces de poissons en trois catégories : les espèces « à privilégier » lors des achats entrant dans la catégorie verte, les espèces « complexes » dans la catégorie orange et enfin les espèces « interdites » figurant dans la liste noire. Ce guide a été élaboré avec le concours d'un spécialiste du monde de la pêche coordinateur de la **RFA**, sous la conduite de la Direction de la Qualité et de la Sécurité Alimentaires d'Elior (DQSA).